

Le besoin de financement des régimes de base en 2017 serait de 2,6 Md€ contre 0,4 Md€ en 2016. L'essentiel de cette variation s'explique par la variation des produits de CSG dont les règles d'affectations ont été modifiées en 2016 et 2017.

Les régimes autonomes financièrement pourraient enregistrer une dégradation de leur résultat technique en 2017 et 2018 sous l'effet d'une baisse de la population cotisante non micro-entrepreneurs et d'une hausse des prestations nettes.

CHIFFRES ESSENTIELS

Prévisions pour 2017

Prestations nettes : **18,5 Md€ (+234 %)**

Cotisations nettes : **10,7 Md€ (-1,2 %)**

CSG-CRDS : **4,4 Md€ (-28 %)**

Compensation : **1,5 Md€ (-8,8 %)**

Transferts d'équilibrage nets : **2,6 Md€ :**

1,4 Md€ (CNAVTS)

1,2 Md€ (CNAMTS)

La mise en place de la Puma en 2016 a modifié l'affectation de la recette de CSG au RSI entre 2015 et 2017

Les modalités d'affectation de la CSG au RSI ont été modifiées dans le cadre de la mise en place de la Puma en 2016. La première année a constitué une année de transition pendant laquelle la CSG a été affectée au RSI sur la base d'une clé forfaitaire. En 2017, l'affectation des produits de CSG est réalisée sur la base des remontées comptables effectivement constatées.

La part de CSG allouée au RSI en 2016 s'est avérée très nettement surévaluée, d'où une nette diminution en 2017 (-27,7%).

Le produit de CSG attendu pour 2018 est estimé à 4,55 Md€, en progression de 3,3 % par rapport à 2017.

Les cotisations devraient encore diminuer en 2017

Les prévisions pour 2017 réalisées dans le cadre de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS) conduisent à une baisse des cotisations nettes (y compris compensation des exonérations) de 1,2 %, tous risques RSI, et de 1,1 % pour les régimes de base, résultant principalement :

- de la baisse des effectifs non micro-entrepreneurs de -3,2 % (dont -3,5 % pour les artisans et -3,4 % pour les commerçants et -0,2 % pour les professions libérales) tandis que la croissance du nombre de micro-entrepreneurs se ralentit à 7 % conduisant, pondéré des capacités contributives selon les statuts des cotisants, à une évolution de l'ordre -1,5 % à -2 % ;
- d'une hausse modérée de l'assiette moyenne, hors micro-entrepreneurs : estimée à +2 % pour les artisans et commerçants et +2,5 % pour les professions libérales.
- d'effets réglementaires globalement estimés au titre de l'ensemble de l'année 2017, à -1,4 %, avec des différences par risques : évolution à la baisse pour le risque maladie avec la mise en place d'une baisse dégressive du taux de cotisation (-3,2 %) et une diminution des appels en taxation d'office dans les DOM ; évolution à la hausse pour les risques de vieillesse de base avec l'augmentation du taux de cotisations (dernière hausse consécutive à la réforme de 2014) de +0,1 point déplafonné avec un effet d'environ +1,5 % sur les cotisations ;
- de la poursuite de l'effet du nouveau mode de calcul des appels de cotisations en taxation d'office.

En 2018, l'évolution des cotisations serait légèrement positive (0,2 %).

Tableau 1 : synthèse financière des risques gérés par le RSI, prévisions 2017 hors RCEBTP, en M€

	Assurance maladie y compris IJ (1)		Assurance vieillesse de base (2)		Régimes de base (3) = (1)+(2)		Assurance vieillesse complémentaire (4)		Assurance invalidité décès (5)		Tous risques RSI (6)=(3)+(4)+(5)	
Charges	10 658	-9,3%	8 107	0,5%	18 765	-5,3%	3 549	0,3%	522	-28,5%	22 835	-5,2%
dont prestations sociales nettes	8 704	2,6%	7 584	1,6%	16 288	2,1%	1 890	3,2%	354	4,1%	18 531	2,3%
dont transferts CNAMTS/CNAVTS					-		1 317	1,5%	82	-72,3%	1 399	
Produits	10 661	-9,4%	8 107	0,5%	18 767	-5,4%	4 131	2,4%	485	-34,2%	23 383	-5,0%
dont cotisations nettes y compris exonérations	3 632	-8,4%	4 562	5,6%	8 193	-1,1%	2 143	-2,0%	314	1,8%	10 650	-1,2%
dont exonérations	102	206,7%	133	125,6%	236	154,9%	-5	ns	11	170%	242	150,5%
dont CSG-CRDS	4 403	-27,7%			4 403	-27,7%					4 403	-27,7%
dont compensation			1 525	-8,8%	1 525	-8,8%					1 525	-8,8%
dont transfert CNAMTS/CNAVTS	1 215	ns	1 356	4,3%	2 571	80,8%					2 571	80,8%
dont produits d'opérations financières							1 739	11,2%	93	-73,0%	1 831	-5,1%
Résultat net	3	ns	-	ns	3	-88,6%	582	16,9%	-37	ns	548	ns
Résultat hors transfert CNAMTS /CNAVTS hors compensation	-1 212	-229%	-2 881	-3,1%	-4 093	101,2%	582	16,9%	-37	ns	-3 547	ns
Résultat hors transfert CNAMTS /CNAVTS	-1 212	-229%	-1 356	4,3%	-2 568	610,4%	582	16,9%	-37	ns	-2 023	ns

Source : Données RSI - Prévisions CCSS septembre 2017.

Tableau 2 : synthèse financière des risques gérés par le RSI, prévisions 2018 hors RCEBTP, en M€

	Assurance maladie y compris IJ (1)		Assurance vieillesse de base (2)		Régimes de base (3) = (1)+(2)		Assurance vieillesse complémentaire (4)		Assurance invalidité décès (5)		Tous risques RSI (6)=(3)+(4)+(5)	
Charges	10 947	2,7%	8 158	0,6%	19 105	1,8%	2 245	-36,7%	456		21 806	-4,5%
dont prestations sociales nettes	8 991	3,3%	7 681	1,3%	16 672	2,4%	1 925	1,9%	372	5,2%	18 969	2,4%
Produits	10 945	2,7%	8 158	0,6%	19 103	1,8%	2 364	-42,8%	382		21 849	-6,6%
dont cotisations nettes y compris exonérations	3 803	4,7%	4 220	-5,0%	8 023	-0,6%	2 121	4,0%	304	-3,0%	10 448	0,2%
dont exonérations	113	9,9%	186	39,1%	298	26,4%	-5	0,0%	12	1,5%	305	25,8%
dont CSG-CRDS	4 550	3,3%	-		4 550	3,3%					4 550	3,3%
dont compensation			1 501	-1,6%	1 501	-1,6%					1 501	-1,6%
dont transfert CNAMTS/CNAVTS	1 075	-11,5%	1 655	22,0%	2 730	6,2%					2 730	6,2%
dont produits d'opérations financières												
Résultat net	-2	-189,2%	-	ns	-2	-189,2%	119	-79,6%	-74		43	-92,2%
Résultat hors transfert CNAMTS /CNAV hors compensation	-1 078	-11,1%	-3 155	9,5%	-4 233	3,4%	119	-79,6%	-74		-4 188	18,1%
Résultat hors transfert CNAMTS /CNAV	-1 078	-11,1%	-1 655	22,0%	-2 732	6,4%	119	-79,6%	-74		-2 687	32,8%

Source : Données RSI - Prévisions CCSS septembre 2017.

Les prestations sociales nettes de la branche maladie devraient progresser de façon assez dynamique

Les prestations nettes d'Assurance maladie devraient progresser de +2,6 % en 2017. Dans le champ de l'Ondam, qui couvre la majorité des prestations versées, la progression serait analogue, de l'ordre de +2,4 % (dont 2,9 % pour les soins de ville et 1,8 % pour les établissements). Cette dynamique serait portée par une progression soutenue du nombre de bénéficiaires pris en charge au titre d'une affection de longue durée (ALD), ainsi que par un élargissement du périmètre comptable des prestations entrant dans le champ de l'ONDAM au financement des ESAT (établissements et services d'aide par le travail, qui étaient auparavant financés par l'Etat).

Les prestations sociales nettes de la branche vieillesse des régimes de base devraient progresser plus modérément

Les prestations nettes versées au titre de l'Assurance vieillesse de base devraient progresser (+1,6 %). Cette dynamique repose essentiellement sur l'évolution des effectifs. Le montant moyen des pensions n'évoluant que faiblement, en raison de la faible revalorisation des pensions (+0,23 % en 2017) et d'un effet *notia* très faible. Avec l'entrée en vigueur de la liquidation unique dans les régimes alignés (LURA), le RSI devrait liquider un peu moins de pensions mais d'un montant moyen supérieur. L'impact financier devrait être légèrement négatif en 2017, et s'accroître un peu en 2018.

Les pensions de droits dérivés devraient rester, au global, quasiment stables (diminution des masses de pensions versées aux commerçants et hausse des masses de pensions versées aux artisans).

Les prévisions conduisent à une probable diminution des résultats des régimes autonomes

Les résultats comptables du régime complémentaire des indépendants (RCI), y compris charges et produits financiers, seraient en hausse en 2017 de + 84 M€, passant de 498 M€ à 582 M€. Celui des régimes invalidité-décès (RID) seraient quant à lui en baisse de -45 M€, passant de + 8 M€ à -37 M€.

En ne considérant que les excédents techniques (cotisations nettes - prestations nettes), le résultat du RCI serait en baisse de 102 M€ passant de 356 M€ à 254 M€ et celui des RID diminuerait de 9 M€ passant de -31 M€ à -40 M€. Ce recul du résultat net serait lié à la hausse encore soutenue des prestations nettes consécutives à la poursuite de la montée en charge du régime et à la baisse de 1 % des cotisations nettes.

Dans l'ensemble les émissions de cotisations au titre des régimes autonomes évoluent à la baisse en raison notamment de la diminution du nombre de cotisants non micro-entrepreneurs (cf. chapitre 1 fiche 1). Les cotisations nettes des RID progresseraient toutefois de +1,8 % en raison de la mise en place de la compensation de l'exonération ACCRE et de reprises sur provisions plus importantes qu'en 2016.

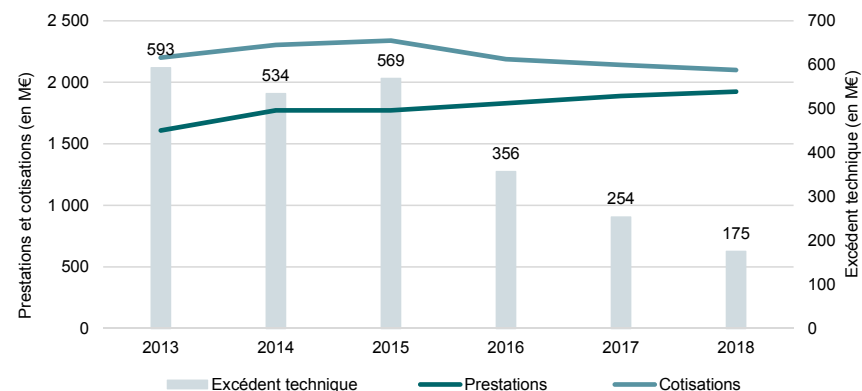
Par ailleurs, le transfert au RCI du financement des pensions de retraite RCEBTP a été intégré dans les comptes de 2016 et le financement de ces pensions est inclus dans les prévisions 2017 et 2018 du RCI.

Les prévisions pour 2018 se situent sur les mêmes tendances conduisant à un recul des excédents techniques pour le RCI et les RID. A noter qu'à l'inverse de 2017, les prévisions 2018 n'intègrent aucune hypothèse de cessions d'actifs financiers ou immobiliers.

Ces prévisions de court terme restent compatibles avec les projections de long terme

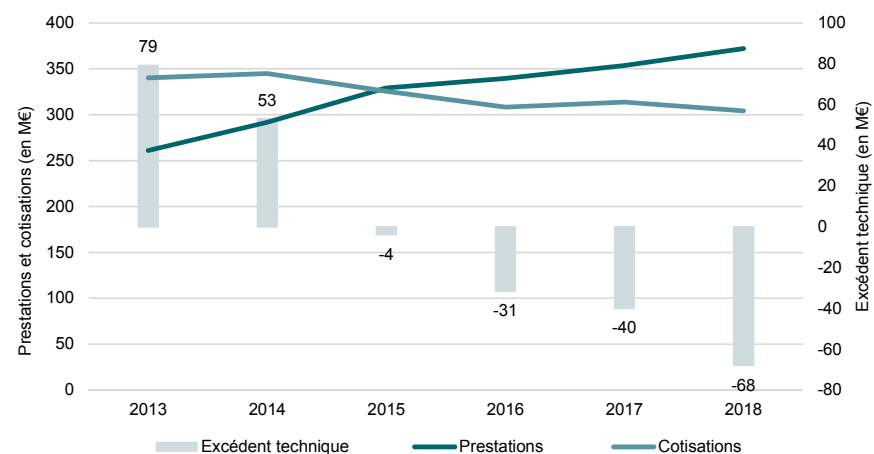
Ces prévisions de court terme pour le RCI et les RID situent les soldes techniques des régimes autonomes en-deçà de ceux affichés dans les projections de long terme présentées ci-après. Cependant les bilans actuariels tiennent compte d'hypothèses pour le moyen et long terme davantage lissées et donc, par définition, sensiblement différentes de celles sur le très court terme (notamment en termes d'évolution de l'assiette globale).

Graphique 1 : évolution des prestations, des cotisations et de l'excédent technique du RCI



Source : Données RSI - Prévisions CCSS septembre 2017.

Graphique 2 : évolution des prestations, des cotisations et de l'excédent technique des RID



Source : Données RSI - Prévisions CCSS septembre 2017.